**Rapport de la commission chargée d'étudier le Rapport municipal No.133 intitulé :**

# « Programme Nyon-Energie : Politique en faveur de l'énergie et du climat pour la période 2009 – 2013 »

Nyon, le 3 janvier 2010

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'examiner le préavis No 133 était la même qui a traité le préavis No 139. Elle était composée de Messieurs Jean-Claude Mermilliod (président), Dominique Blanchard, Albert Graf, Jacques Hanhart, Brian Jackson, Petr Lukas et Fred Tschuy (rapporteur). La commission s'est réunie le 25 novembre 2009 à la Ferme du Manoir en présence de M. Daniel Rossellat, Syndic et Mme Sarah Huber, Déléguée à l'énergie et au développement durable de la commune. La commission les remercie pour leur présence et leurs explications.

## Explications de la Municipalité

Ce rapport No. 133 traduit la volonté de la Municipalité d'obtenir le label « Cité de l'énergie » dans le délai de quatre ans imposé par le processus. Ce programme s'inscrit dans le cadre de la politique municipale de développement durable (DD) qui se veut responsable, cohérent, exemplaire et à un coût économiquement acceptable. M. Rossellat rappelle l'importance et l'équilibre à rechercher entre les trois axes du DD (économique, social et environnemental). Le programme de Nyon-Energie recouvre une partie de cette politique. Dans ce contexte, il s'articule : sur des principes, un document technique et des actions prévues. Le label « Cité de l'énergie » impose un certain nombre, et une certaine qualité, de points à traiter par toutes les communes participantes.

La Municipalité invite le Conseil communal à considérer ce programme comme un engagement à réaliser les différentes actions qu'il mentionne. Ce programme donne de la cohérence aux différents préavis ou budgets que le Conseil a déjà voté, ou sera amené à approuver à l'avenir (préavis concernant les éoliennes ou la politique de déchets etc.).

Ce programme d'énergie s'insérera dans la pratique normale de l'administration communale. Beaucoup de ressources qui seront engagées et des économies de fonctionnement qui en résulteront font d'ailleurs partie d'une gestion classique d'une ville. La mise en oeuvre de ce programme fait partie du cahier des charges de la déléguée à l'énergie et au développement durable.

Le document permet de donner un cadre général et une cohérence entre les activités des différents services de l'administration de la ville. Il part du général et se décline dans le détail. Ce document offre un aperçu de « qui effectuera quelles actions et dans quel temps imparti ».

M. Rossellat a admis que le document peut, au premier abord, paraître un peu indigeste. Il a ensuite décrit son organisation suivante :

1) Analyse du diagnostic initial sur la base des indicateurs.
2) Développement des indicateurs et des instruments de suivi.
3) Liste des programmes d'actions pour la période 2009 – 2013 y compris les coûts estimés ou connus.
4) Annexe mentionnant l'organisation du programme, les responsabilités et les processus de décision.

Ce programme est une des priorités de législature de la Municipalité et, comme indiqué dans le communiqué de presse du 2 décembre 2009, il précise des actions qui seront entreprises dans la double perspective de consommer globalement moins d'énergie et de produire plus d'énergies renouvelables. Ce programme se décline dans les quatre domaines suivants :

1) La planification énergétique et territoriale, par exemple au moyen d'objectifs énergétiques intégrés dans le Plan général d'affectation lors de la révision en cours.

2) Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments communaux par des moyens techniques et des modifications du comportement des usagers.
3) L'approvisionnement en énergie et en eau, ainsi que la gestion des déchets et eaux usées.
4) La mobilité interne à l'administration et la mobilité collective à l'échelle de la ville.

## Discussion de la commission

En préambule plusieurs commissaires saluent la création de ce document longtemps attendu et remercient la Municipalité pour son travail. Ci-après sont développés quelques sujets de discussion de la commission.

### Choix des indicateurs

M. Rossellat a informé la commission que le programme de « Cité de l'énergie » comportait 87 mesures et que l'obtention du label exigeait que 50% des mesures soient atteintes. Ce programme a d'abord été élaboré au niveau fédéral et cantonal pour ensuite trouver sa déclinaison au niveau communal.
Cette hiérarchisation permet d'éviter des redondances inutiles et d'avoir des données fiables et techniquement comparables entre les communes participantes.

Certains commissaires ont fait remarquer que bien des indicateurs étaient parfois lacunaires et manquaient des objectifs chiffrés. Mme Huber a répondu que certaines données étaient parfois difficiles à obtenir, mais que pour 2011 la majorité des indicateurs devraient être connus et chiffrés. En effet, cet exercice est nouveau pour la commune et un certain nombre de données ne sont que partiellement documentées. Cela est notamment le cas au niveau des consommations d'énergie. Par exemple, il n'existe presque pas de données autres que les consommations brutes d'énergies concernant les bâtiments communaux. Il conviendrait donc de mettre en rapport ces dernières avec les caractéristiques physiques propres aux bâtiments afin d'en estimer les pertes et fuites de chaleur et de pouvoir y remédier. Pour cette raison, un audit sur l'efficacité énergétique de ces bâtiments est prévu courant 2010.

Concernant l'indicateur des émissions de dioxyde de carbone ($CO_2$), l'EPFL est actuellement en cours de les quantifier au niveau de toute la ville. A la connaissance de la commission, cette étude ne porte pas sur les autres gaz à effet de serre (GES) produits par l'homme[1]. Pourtant leur pouvoir de forçage radiatif (leur effet réchauffant au cours des siècles) n'est pas négligeable.

Certains conseillers étaient d'avis que d'autres indicateurs pourraient figurer sur la liste comme, par exemple, la surface ou la puissance de panneaux solaires thermiques / photovoltaïques installés sur les toits de la ville. De même, le recensement de toutes les surfaces naturelles susceptibles de fixer du carbone atmosphérique dans la biomasse (végétation) et dans la matière organique du sol[2] (humus et biomasse) mérite aussi notre intérêt. En effet, à part la réduction de toute forme d'émission de GES, la végétation et le sol offrent les seuls « puits de carbone » actionnables par l'homme.

### Programme d'actions

Une lecture attentive du programme d'actions fait ressortir une quantité de grandes et de plus petites mesures concernant divers aspects de la politique énergétique de la ville. Certains éléments paraîtront familiers au Conseil car ils découlent de propositions faites jadis par des conseillers communaux. A interpréter les chiffres indiqués en annexe du rapport, l'essentiel des réductions d'émissions de GES devront venir des secteurs des bâtiments et des transports responsables, à eux seuls, de plus de 60% du total.

---

[1] Gaz anthropiques à effet de serre : gaz carbonique ($CO_2$), méthane ($CH_4$), protoxyde d'azote ($N_2O$), les halocarbures et l'ozone troposphérique ($O_3$). Pour les gaz les plus nuisibles (les halocarbures : présents dans certains procédés industriels et dans certains gaz réfrigérants ou gaz propulseurs), il n'existe pas de moyen connu pour les « extraire » de l'atmosphère.
[2] Pour ce « puits de carbone potentiel » certains ont estimé qu'une augmentation permanente d'un pourcent du niveau de la matière organique dans le sol équivalait à la séquestration d'environ 100 tonnes de $CO_2$ d'origine atmosphérique. Au niveau mondial, les sols contiennent au moins le double (1580 Gt) de carbone que l'atmosphère (720 Gt) ou la biomasse *au-dessus* du sol (620 Gt).

Trois exemples tirés du programme d'actions :

Sous le point 1.3 « Influence des acteurs privés de la construction » on relèvera que la commune souhaite intégrer des exigences énergétiques ainsi que l'usage rationnel de l'eau lors de l'octroi de droits de superficie ou de vente de terrains communaux.

Le point 3.3, « Production et distribution d'énergies renouvelables » prévoit d'étudier le potentiel de production d'énergie solaire sur les bâtiments communaux. On ne peut qu'espérer que des demandes, souvent répétées de la part de conseillers, trouvent maintenant une réponse globale.

La Municipalité prévoit également en 2011 d'étudier l'opportunité, sous le point 6.2 « Soutien d'activités privées », d'effectuer un relevé thermographique aérien de la ville et, le cas échéant, réaliser le relevé et de mettre les résultats à disposition de propriétaires. Nous souhaitons que le grand public puisse également avoir accès à ces résultats. Ces photos peuvent être très parlantes et inciter les propriétaires à faire ensuite le nécessaire au niveau de l'isolation thermique des bâtiments.[3]

**Diverses propositions pour lutter contre les émissions des GES**

Certains commissaires ont émis à titre personnel d'autres propositions pour lutter contre les émissions ont été suggérées lors de la séance :

- Densification de la surface constructible des parcelles.
- Octroi de « bonus énergétiques ».
- Développement d'une agriculture de proximité avec la promotion de la vente de produits régionaux.
- Adaptation des bâtiments aux effets des canicules estivales à venir (prévues par les modèles climatiques).
- Mieux définir les zones piétonnes.
- Diagnostic des actions et de leurs résultats par une commission de DD à créer.
- Primes « à la casse » pour de vieux frigos.
- Diverses suggestions de communication autour de la thématique (indicateurs, labellisations de produits ou de services, chartes d'intentions…).

Ces quelques idées montrent diverses voies possibles imaginées par un petit groupe de personnes (les commissaires). On peut imaginer le foisonnement de propositions si toute la population était sollicitée pour participer au débat et proposer des réalisations concrètes.

**Communication autour du programme Nyon-Energie**

Selon M. Rossellat, plusieurs axes de communication sont prévus ; en interne auprès des services et en externe envers les citoyens. Une communication spécifique sera mise en place en fonction des nécessités, par exemple, lors du nouveau mode de collecte et de transport des déchets. Malheureusement, les actions de sensibilisation du grand public sont très gourmandes en ressources humaines et leur impact est difficile à mesurer. Par souci d'efficacité de fonctionnement interne, la gestion stratégique du dossier restera, pour le moment dans les mains de la Municipalité incorpore. Pour M. Rossellat, c'est au niveau des groupes, plus ou moins politiques, que réside la mise en œuvre de la valeur ajoutée du programme.

**Fonctionnement de l'interface « administration » avec les habitants de la ville**

L'organisation du programme veut également alléger les procédures, débloquer une situation ou un projet venant des habitants ou des entreprises de la ville. Il s'agit d'améliorer la qualité et la rapidité de la réponse de l'administration vis-à-vis de ses usagers (particuliers ou entreprises). La déléguée à l'énergie et au DD doit assurer la coordination de la réponse des services à une demande venant d'un privé et qui pourrait en concerner plusieurs (services industriels, service de l'urbanisme etc.).

[3] Pour une somme de Fr. 80000.- les communes de Meyrin et Vernier ont effectué en 2009 le relevé thermographique des deux villes et constaté l'état thermique peu réjouissant de leurs bâtiments construits dans les années 60-70. Le Temps, 23 octobre 2009.

Certains commissaires auraient souhaité de mieux retrouver une meilleure adéquation avec les activités des particuliers dans ce concept d'énergie et du climat. Ils évoquaient ici la problématique de la réglementation concernant les installations privées (panneaux solaires etc.) Il a également été déploré que les procédures cantonales aient leurs logiques et délais propres compliquant la procédure d'octroi de subventions.

Mme Huber a informé la commission que le Plan Général d'affectation viendra en 2010 et contribuera à faciliter les procédures administratives. Elles seront en outre rendues plus simples à l'aide, par exemple, de fiches conseils standards contenant des informations utiles telles que des principes généraux et les procédures à suivre. Ces fiches seront développées lors de cette prochaine période et seront appelées à évoluer en fonction de la réglementation et des besoins futurs.

**Travaux similaires au niveau du Conseil Régional**

Le Conseil Régional ne semble pas avoir, pour le présent, de projets dans le domaine énergétique ou climatique.

## Conclusions

Le monde ne peut aujourd'hui ignorer que notre manière de vivre sur la Terre dépasse largement la capacité de renouvellement des ressources naturelles. Notre consommation de ces ressources, renouvelables ou non, est telle que l'existence future de l'humanité et des autres formes de vie pourrait être gravement compromise. Le danger le plus pressant est le réchauffement très rapide de l'atmosphère par l'effet des émissions des multiples gaz à effet de serre venant de notre activité humaine, comme il est rappelé en annexe. L'effet de ces gaz met l'ensemble des systèmes naturels hors de leur équilibre plurimillénaire et les précipitent vers l'inconnu.

C'est à l'unanimité que la commission propose au Conseil communal de prendre acte du Rapport No. 133 « Programme Nyon-Energie : Politique en faveur de l'énergie et du climat pour la période 2009-2013 ».
Le programme proposé permettra de concrétiser la partie énergétique et climatique de la politique communale en matière de développement durable et d'obtenir le label « Cité de l'énergie ». En s'adossant sur les différentes législations cantonales, nationales et internationales en vigueur, il servira d'outil de travail pour atteindre à moyen terme une « société à 2000W ». En s'appuyant sur le diagnostic initial et avec l'aide du système d'indicateurs, la Municipalité, mais aussi tous les habitants et entreprises de la commune pourront accomplir les nombreux points du programme d'actions.

## Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport n° 133 concernant le programme Nyon-Energie, politique en faveur de l'énergie et du climat pour la période 2009-2013,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre de jour,

décide : de prendre acte du programme Nyon-Energie, politique en faveur de l'énergie et du climat pour la période 2009-2013.

## La Commission

Dominique Blanchard, Albert Graf, Jacques Hanhart, Brian Jackson, Jean-Claude Mermilliod (président), Lukas Petr, Fred Tschuy (rapporteur)

**Annnexe**

Extraits d'un document[4] remis par M. Mermilliod à l'ensemble de la commission.

« Entre 1750 et fin 2007, les concentrations de $CO_2$ se sont élevées de plus de 37%, passant de 280 à 385 parties par million (ppm) – une valeur jamais atteinte en 800 000 ans. Si l'on observe les 150 dernières années, pour lesquelles on dispose de mesures fiables à l'échelle mondiale, on constate que les douze dernières les plus chaudes sont toutes survenues après 1990. (…) Notre système climatique se caractérise par une forte inertie face aux changements, tant positifs que négatifs. Le temps de freinage est donc long. Ce que nous entreprenons maintenant sera déterminant pour la deuxième moitié du XXIe siècle. Cela s'explique par l'importante durée de vie des gaz à effet de serre dans l'atmosphère – 50 à 200 ans pour le dioxyde de carbone. Par conséquent, indépendamment des mesures prises aujourd'hui, le climat mondial va continuer de se réchauffer en raison des émissions passées. »[5]

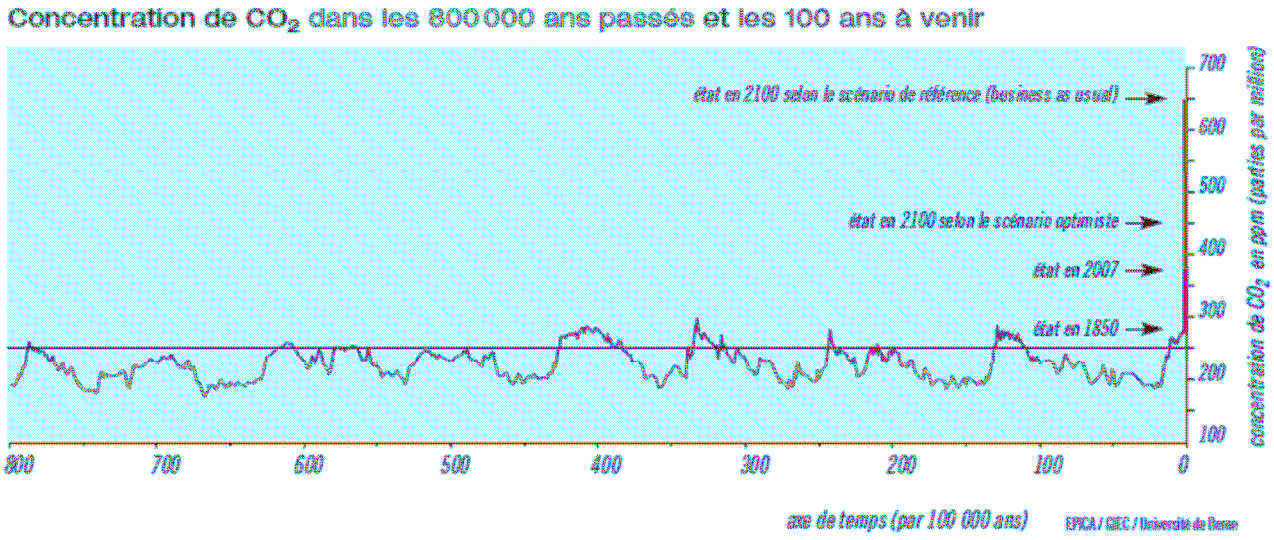


Environnement 3/08, Le défi climatique, p.22

Les sources des émissions de gaz à effet de serre (GES) en Suisse en 2006[6]

| | |
|---|---|
| Maisons et bureaux | 31.4% |
| Trafic | 30.1% |
| Industrie | 18.6% |
| Agriculture | 11% |
| Déchets et eaux usées | 6.2% |
| Production d'énergie | 2.7% |

[4] Environnement 3/08, Le défi climatique, Gaz à effet de serre, 2008.
[5] Environnement 3/08, Le défi climatique. 2008. Extraits d'une interview de Thomas Stocker, expert en physique du climat et membre dirigeant du GIEC.
[6] Environnement 3/08, Le défi climatique, 2008, p.21.